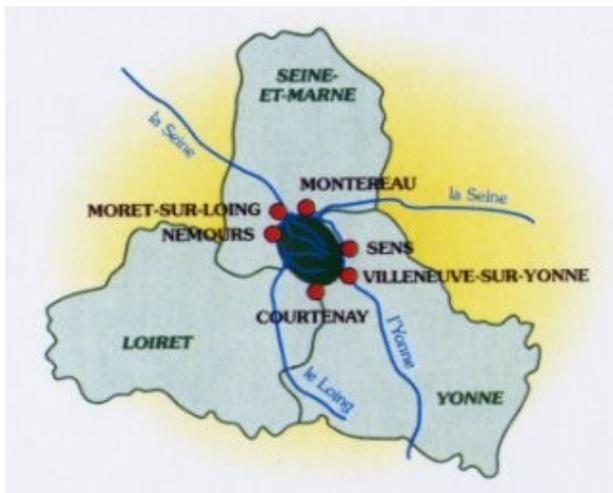


# PROPOSITION DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS



Association pour la Réflexion sur le projet de PNR du Bocage Gâtinais (ARBG)

Janvier 2011

**MÉMOIRE DE PRÉSENTATION  
DU PROJET  
DE CRÉATION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU BOCAGE GÂTINAIS**



# MÉMOIRE DE PRÉSENTATION

## DU PROJET DE CRÉATION

### DU PNR DU BOCAGE GÂTINAIS

Fondée le 6 novembre 2006 par un groupe de 13 élus appartenant aux trois départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret, l'Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR du Bocage Gâtinais (ARBG) rassemble aujourd'hui 65 communes de ce territoire compris entre les vallées de l'Yonne, de la Seine, du Loing et de la Cléry et administrativement éclaté entre les régions Ile-de-France, Bourgogne et Centre.

L'assemblée générale du 25 mai 2009 a donné mandat à son président de demander aux trois Régions concernées le classement du Bocage gâtinais en Parc Naturel Régional.

Au cours de l'année 2010, les cinq commissions thématiques créées au sein de l'ARBG ont tenu 27 réunions de travail et rédigé les conclusions annexées au présent mémoire. Parallèlement, l'Association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain (AHVOL), promotrice du projet depuis 2000, a poursuivi son « défrichage » documentaire et propose une synthèse relative à l'identité du Bocage gâtinais.

Les commissions sont unanimes à considérer que le territoire du Bocage gâtinais, bien délimité des points de vue géographique et paysager, est menacé par une urbanisation non maîtrisée induite par la proximité de la Région parisienne. Tous les participants désignent comme premier objectif pour un futur parc la sauvegarde du caractère rural du Bocage, caractéristique de son identité. Ils ne négligent pour autant la nécessité de favoriser un **développement durable**, respectueux de l'environnement, qui sera le gage de cette sauvegarde.

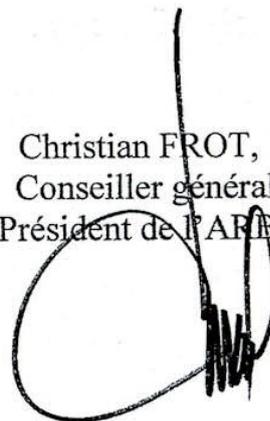
Dans cette optique, cinq objectifs de développement peuvent être retenus :

- **Valorisation des patrimoines naturel et culturel** du Bocage par la promotion du tourisme « nature » en s'appuyant sur les associations de randonneurs et en y associant les Offices de Tourisme du Bocage gâtinais (Égreville, Ferrières-en-Gâtinais, Moret-sur-Loing) et des villes-portes (Sens, Montereau, Nemours, Courtenay, Villeneuve-sur-Yonne),
- **Dynamisation du secteur agricole**, favorisant la diversification et la valorisation de ses productions traditionnelles (miel, cidre, safran, pomme, poule, oie) ou nouvelles, respectant les paysages et s'appuyant sur une meilleure identification du territoire

- **Valorisation du patrimoine boisé**, caractéristique du Bocage, en favorisant toute forme de coopération forestière respectant l'appropriation privée
- **Implantation d'entreprises innovantes de formation professionnelle** permettant la transmission des savoirs artisanaux
- **Education des populations au respect de l'environnement** en collaboration avec les communautés de communes en place ou en constitution

Ces objectifs ont été validés par le Conseil d'administration de l'ARBG dans sa séance du 2 décembre 2010 ; les commissions thématiques se sont déclarées prêtes à poursuivre leurs travaux et examiner les actions qui pourraient être proposées pour la mise en œuvre de ceux-ci.

Christian FROT,  
Conseiller général,  
Président de l'ARBG



<b>Pièces jointes (9) :</b>	<b>page :</b>
<b>Résolution de l'Assemblée générale de l'ARBG du 25 mai 2009</b>	<b>5</b>
<b>L'identité du Bocage gâtinais (texte AHVOL)</b>	<b>7</b>
<b>Conférence de M. F. Pignault (Conseil Régional Ile-de-France)</b>	<b>21</b>
<b>Rapport de la Commission Patrimoine culturel</b>	<b>24</b>
<b>Rapport de la Commission Patrimoine naturel</b>	<b>28</b>
<b>Rapport de la Commission Développement local</b>	<b>30</b>
<b>Rapport de la Commission Agriculture</b>	<b>38</b>
<b>Rapport de la Commission Affaires juridiques</b>	<b>40</b>
<b>Proposition d'objectifs et d'orientations stratégiques</b>	<b>44</b>

**RÉSOLUTION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ARBG  
DU 25 MAI 2009**



## **RÉSOLUTION**

**adoptée par l'Assemblée générale ordinaire de  
l'ARBG  
le 25 mai 2009**

Les quarante deux communes adhérentes de l'Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR du Bocage gâtinais (ARBG) réunies en Assemblée générale à Lorrez-le-Bocage,

- Considérant que la structure PARC NATUREL REGIONAL est la mieux à même de protéger le patrimoine naturel, architectural et culturel de leur territoire tout en favorisant le développement économique et social
- Considérant qu'elles sont représentatives du territoire du BOCAGE GATINAIS qui appartient administrativement aux trois départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret

sollicitent de Monsieur le Président de la région Ile-de-France la mise à l'étude du projet de PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS et chargent son président d'effectuer les démarches opportunes pour y associer les Régions Bourgogne et Centre.

# L'IDENTITÉ DU BOCAGE GÂTINAIS



# L'IDENTITÉ DU BOCAGE GÂTINAIS



**« L'IDENTITÉ C'EST LE FAIT  
D'ÊTRE TEL  
ET DE POUVOIR ÊTRE LÉGALEMENT RECONNU  
COMME TEL ,  
SANS NULLE CONFUSION,  
GRÂCE AUX ÉLÉMENTS QUI LE CONSTITUENT »**

LE ROBERT

## DÉFINITION

Définir l'identité du Bocage gâtinçais, c'est établir sa carte d'identité et son CV, comme pour un être humain, autrement dit suivre le Bocage gâtinçais dans sa temporalité ou sa chronologie. Nous en donnons ci-dessous, synthétiquement dans un tableau, le plan résumé.

A : Il convient tout d'abord de circonscrire la position et les limites de notre sujet tel qu'il apparaît aujourd'hui dans la société qui l'entoure. C'est sa DESCRIPTION

B : En tenant compte de la formation du Bocage gâtinçais, donc de sa morphogénèse (sa gestation), au cours des ères secondaire et tertiaire, quelle est sa morphologie c'est-à-dire quelles sont les formes du relief issues de l'érosion

C : Et aujourd'hui comment nous apparaît physiquement, quelle est sa TOPOGRAPHIE (description de la configuration d'un lieu) que l'on peut identifier à travers le paysage

D : Dans cet environnement apparaît, il y a quelques dizaines de milliers d'années, l'HOMME qui doit s'adapter au milieu naturel pour survivre. Que peut-il cultiver et où? Où va-t-il habiter? Comment se fera l'OCCUPATION HUMAINE dans notre Bocage gâtinçais

E : Enfin quelles sont aujourd'hui les conséquences de cette implantation humaine dans notre Bocage, autrement dit quelles sont les RÉSULTANTES SOCIO-ÉCONOMIQUES ...ET SON AVENIR : UN PARC NATUREL RÉGIONAL

<b>A : DESCRIPTION</b>	TERRITOIRE ENCLAVÉ : plateau délimité par trois cours d'eau importants, isolé du contexte régional
<b>B : FORMATION CLIMATOLOGIQUE</b>	GÉOMORPHOLOGIE COMPLEXE : des ères secondaire, tertiaire et quaternaire Climat : océanique dégradé
<b>C : TOPOGRAPHIE</b>	PAYSAGE NATUREL DIVERSIFIÉ : morcellement, hétérogénéité
<b>D : OCCUPATION HUMAINE</b>	ACTIVITÉS HUMAINES EN ISOLATS : habitat semi dispersé, architecture vernaculaire, polyculture, défrichement partiel
<b>E : RÉSULTANTES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>	ISOLEMENT ET AUTOSUFFISANCE : ruralité, environnement préservé, sites classés Qu'en est-il actuellement : l'avenir du Bocage gâtinçais : un PNR

## A : DESCRIPTION

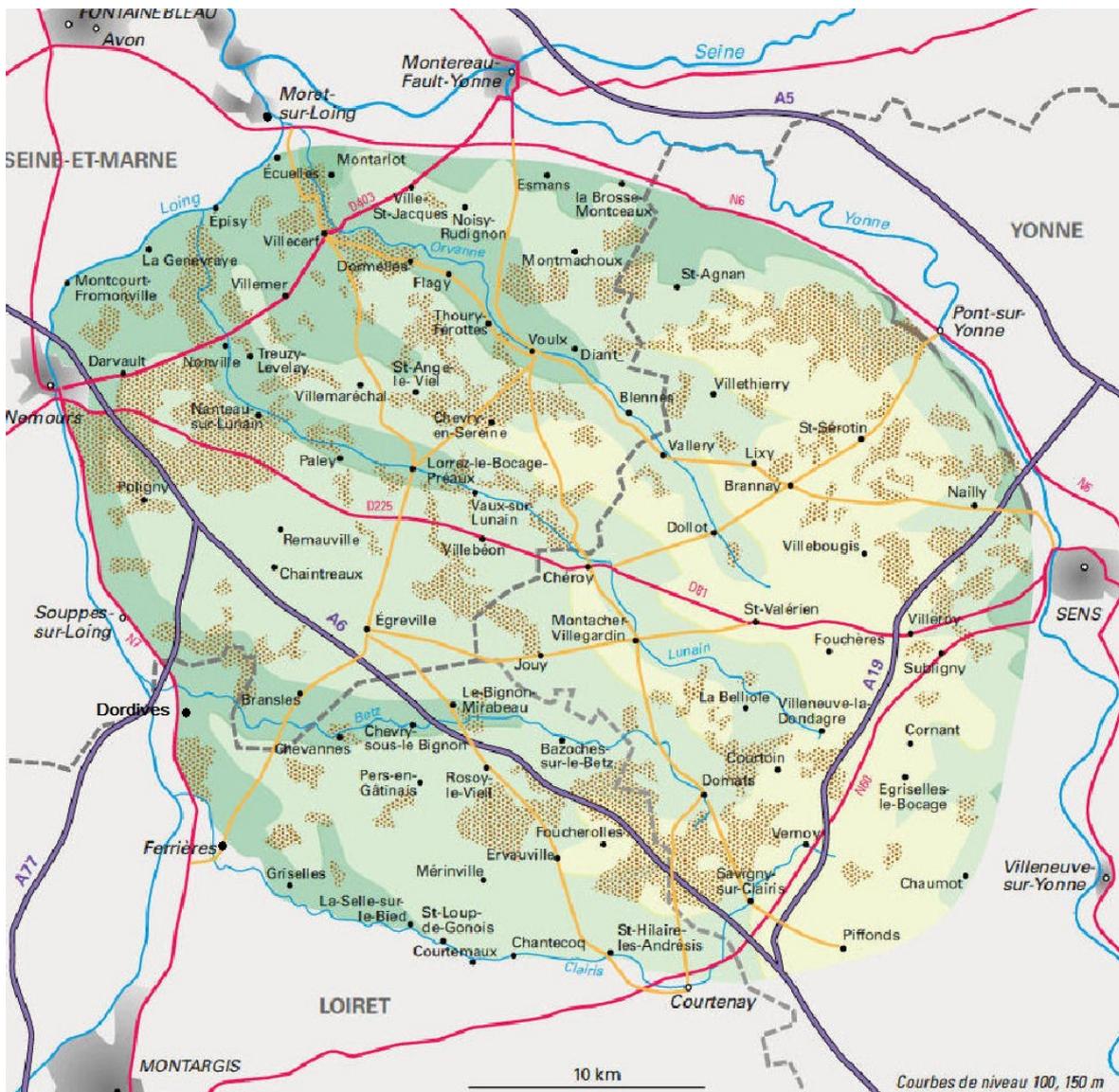
### UN TERRITOIRE ENCLAVÉ : UN PLATEAU ENCERCLÉ PAR TROIS RIVIÈRES, DÉLIMITÉ PAR 3 COURS D'EAU, SÉPARÉ DU CONTEXTE RÉGIONAL

Trois cours d'eau importants (Seine, Yonne, Loing), véritables frontières naturelles, séparent le Bocage gâtinais des régions voisines.

Le Bocage gâtinais, appelé autrefois « Gâtinais pauvre », est constitué de :

- Un plateau ovoïde de 40 sur 30 km
- Quatre petites rivières (Orvanne, Lunain, Betz et Cléry) quasi parallèles le traversent
- Ces rivières prennent leur source à l'est dans une zone argileuse et marécageuse
- Elles sont surmontées de buttes rocheuses et boisées à l'ouest.

La superficie du Bocage gâtinais est de 110 000 hectares et sa population de 55 000 habitants répartis en 77 communes



## B : FORMATION

### UNE GÉOMORPHOLOGIE COMPLEXE

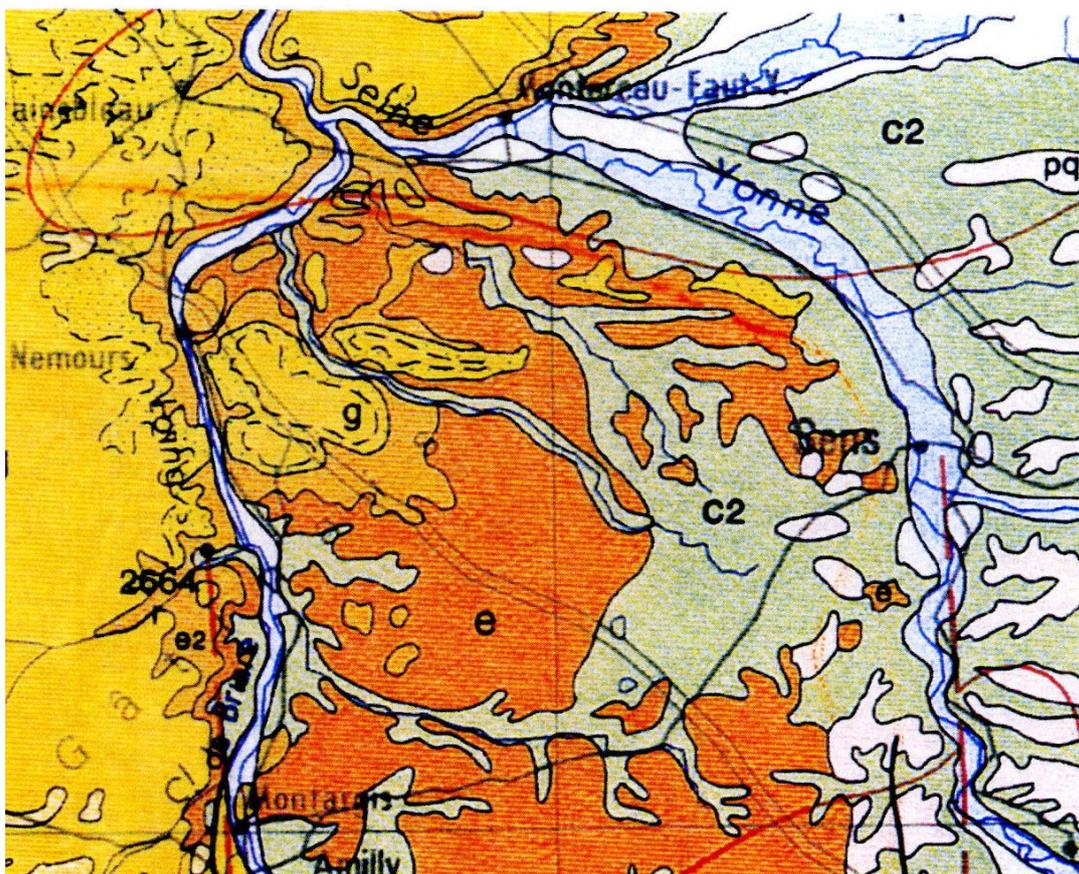
La géomorphologie du Bocage gâtinais est assez complexe du fait de sa formation et génère des sols de nature différente comme l'illustre la carte géologique de l'IGN :

- Terrains du crétacé au secondaire, plateau argileux semé d'étangs à l'est (en vert : c2)
- Bocage (plaine ponctuée de boqueteaux) de l'éocène au tertiaire (en rouge : e)
- Buttes rocheuses de l'oligocène héritage du tertiaire (en orange : g) à l'ouest
- Fonds de vallées formés au quaternaire

Cette structure géologique représente en fait une synthèse des autres parties du Gâtinais :

- plateau nu en openfield du Gâtinais beauceron à l'ouest
- Buttes rocheuses de la forêt de Fontainebleau au nord
- Plaine humide du Gâtinais orléanais et bourguignon au sud

c2 : crétacé (secondaire)  
e : éocène (tertiaire)  
g : oligocène (tertiaire)



## C : TOPOGRAPHIE

### UN PAYSAGE NATUREL DIVERSIFIÉ, MORCELÉ ET HÉTÉROGÈNE

La première résultante de cette diversité géologique est un paysage varié, toujours caractérisé par la présence constante de boisements : rivières surmontées de buttes rocheuses boisées, plateau parsemé d'étangs ou de forêts de chênes, de châtaigniers, de charmes, fonds de vallées bordés de peupleraies.

A la vue de ces photos, la variété du Bocage gâtinais apparaît clairement et que ce soit :

*le long des rivières*



*autour des étangs*



*au sommet des buttes rocheuses*



*dans la plaine cultivée*



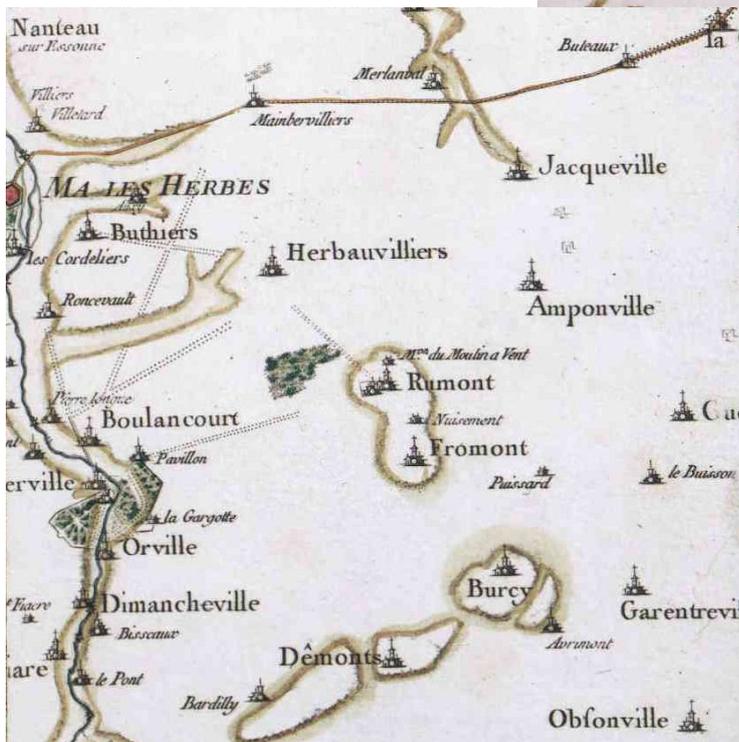
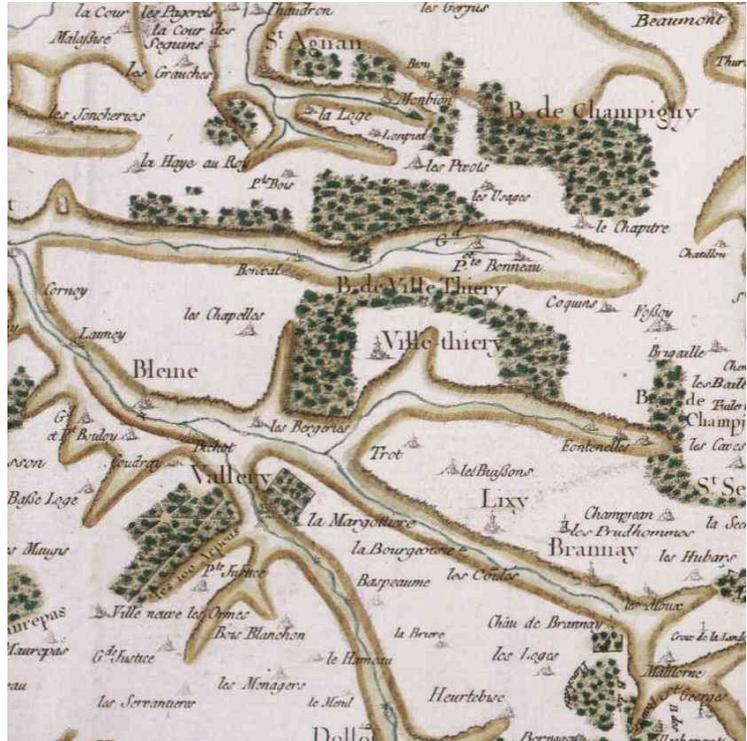
*LA FORÊT EST TOUJOURS PRÉSENTE*

## D : OCCUPATION HUMAINE

**ACTIVITÉS HUMAINES EN ISOLATS : HABITAT DISPERSÉ, ARCHITECTURE VERNACULAIRE, POLYCLTURE ET DÉFRICHIEMENT PARTIEL SONT LES CONSÉQUENCES DU MORCELLEMENT DU TERROIR DU À L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES SOLS**

La carte de Cassini, établie au 18<sup>e</sup> siècle, illustre la différence entre :

le Bocage gâtinais, avec ses massifs boisés qui ponctuent le site, et son habitat dispersé



et le paysage différent du Gâtinais beauceron, plaine nue aux maisons groupées en villages

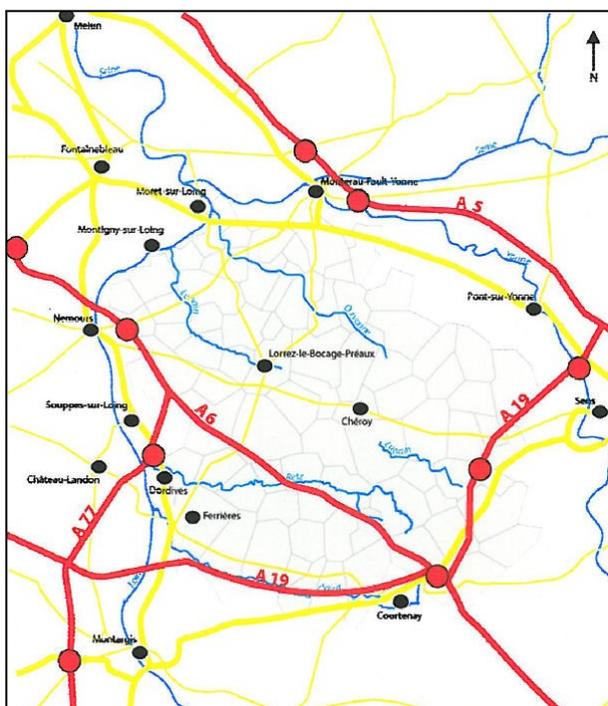
Depuis deux siècles, le paysage naturel ne s'est pas beaucoup modifié

## D : OCCUPATION HUMAINE

### L'ABSENCE DE GRANDES VOIES DE COMMUNICATION RÉSULTE DE LA DIFFICULTÉ DE PÉNÉTRATION DANS CE TERRITOIRE ISOLÉ

La première résultante de cette structure géomorphologique complexe est l'absence de grandes voies de communication desservant le Bocage. Les autoroutes A19 et A77 et la N60 contournent le Bocage mais ne le traversent pas. Même l'autoroute A6 qui traverse le Bocage du NO au SE n'y offre aucune sortie sur son parcours. Il en résulte que le manque de desserte du réseau routier et le morcellement des sols n'offrent pas de vaste surface favorisant l'implantation du tissu urbain

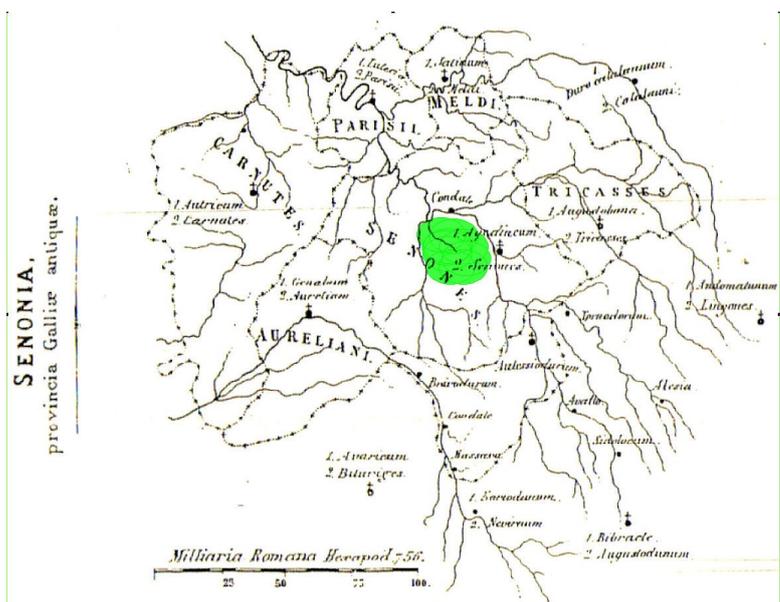
Le milieu reste donc essentiellement rural



Le réseau routier du Bocage gâtinais



Visitez  
la  
« senonia »  
  
et  
  
résidez  
en  
« Bocage  
gâtinais »  
  
.....



## D : OCCUPATION HUMAINE

### L'ARCHITECTURE RURALE DES HABITATIONS, HÉRITIÈRE DU MOYEN ÂGE, EST RUSTIQUE, SIMPLE ET ÉLÉGANTE

Le charme et l'originalité de cette architecture se retrouvent particulièrement dans :

**Les exploitations agricoles isolées**, avec la disposition en rectangle de bâtiments de ferme de forme longue et basse, autour d'une cour de ferme centrale



**Les fermettes** de forme simple, avec leur décoration en brique entourant les portes et fenêtres, structurant un « opus incertum » le plus souvent en grès



**Les petits villages**, dans cet imbroglio de petites maisons de même style, enchevêtrées les une dans les autres



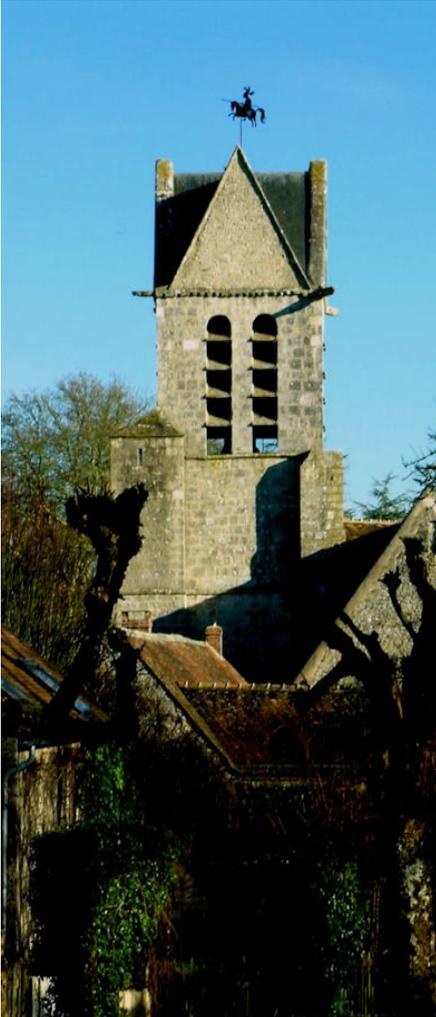
Le territoire de chaque village est ponctuée de « **petits monuments** » (menhir, croix de chemin, puits, lavoir, pont) témoins de la vie du Bocage depuis des millénaires



## D : OCCUPATION HUMAINE

### L'ARCHITECTURE MONUMENTALE DES HALLES, DES ÉGLISES ET DES CHÂTEAUX

Les **gros bourgs-marchés**, comme celui d'Egreville, se distinguent par leur halle à l'architecture imposante, de même style que les autres constructions.



Les églises paroissiales construites aux 12/13<sup>e</sup> siècle mais reconstruites presque toutes à la fin de la guerre de Cent ans, présentent un caractère défensif par leur clocher carré joutant une simple nef.



Même **les châteaux**, d'abord simples forts de défense, gardent ce style rustique. Ils sont aussi considérables que les fiefs dont le nombre fut multiplié par la nécessité de protection des frontières, dans un terrain accidenté

Seuls dérogent à ce style médiéval les quelques élégants châteaux royaux ou princiers construits à la Renaissance ou ceux des notables locaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles



## D : OCCUPATION HUMAINE

### LE MORCELLEMENT DU TERRAIN ET L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DU SOL GÉNÈRENT UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET UNE EXPLOITATION DE MATÉRIAUX POLYMORPHES, TRANSFORMÉS PAR L'ARTISANAT LOCAL

#### .AGRICULTURE

- Céréaliculture sur le plateau,
- vignoble sur les coteaux
- Élevage dans les zones humides
- Pisciculture dans les étangs
- Cultures maraîchères et florales
- Pépinières



#### ARTISANAT ET INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

- Professions du bâtiment et de l'outillage agricole
- Extraction des grès pour la construction dans les buttes rocheuses
- Fabrication de tuiles et briques dans les zones argileuses
- Abattage d'arbres dans les forêts pour la construction, le mobilier, le bois de chauffage



.céréaliculture et prairie pour l'élevage de chevaux ou de bovins au milieu des bois



.pressage des pommes pour la fabrication du cidre



.pêche de poissons dans l'étang de Galetas

## D : OCCUPATION HUMAINE

### ARTISANAT ET INDUSTRIE LIÉS À LA VIE RURALE

Dans ce pays enclavé, différents peuples nomades, devenus sédentaires, se sont succédés, au cours de l'histoire, depuis le Paléolithique. Les produits du sol offrant à ses habitants des ressources les plus variées pour leur subsistance et leur habitat (chasse, pêche, végétaux divers, bois, argile, silex, grès, minerais de fer) la population a été relativement stable depuis des siècles.



Certes, les coutumes et le folklore ancestral ont partiellement disparu au cours du 19<sup>e</sup> siècle mais subsistent encore à l'occasion de fêtes traditionnelles relatant la mémoire des siècles passés.



Fête en costume traditionnel à Flagy



## **E : RÉSULTANTES SOCIO-ÉCONOMIQUES : DES FACTEURS PRÉCÉDENTS ON PEUT CONCLURE QUE LE BOCAGE GÂTINAIS PAR SON ISOLEMENT PRÉSENTAIT TOUS LES CARACTÈRES D'UNE RURALITÉ AUTOSUFFISANTE DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**

### **QU'EN EST-IL ACTUELLEMENT?**

Pendant des siècles, l'économie du Bocage gâtinais, essentiellement rurale, s'est regroupée autour de quelques gros bourgs, marchés locaux très actifs comme Egreville, Chéroy, Saint-Valérien, Voulx ou Courtenay. La polyculture, dans cette région dont la fertilité du sol est irrégulière, permet l'autosuffisance mais ne favorisait que peu l'exportation des produits au-delà des villes du pourtour : Sens, Montereau ou Nemours.

Au 19<sup>e</sup> siècle, même avec l'amélioration des rendements, le cultivateur-proprétaire est un petit exploitant dont la superficie de terres cultivables reste modeste. Les grands domaines sont rares. Et l'exode rural à partir de 1850 libérera quantité de petites fermettes entourées de jardins qui seront rapidement transformées en résidences secondaires, surtout dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Certains de ces nouveaux ruraux s'y fixeront à leur retraite, devenant ainsi des habitants à temps plein.

Dans la plupart des cas, ces nouveaux habitants ont eu le souci de conserver le look ancien de leur nouvelle demeure. D'autre part la création des **POS** (Plan d'Occupation des Sols), remplacés aujourd'hui par les **PLU** (Plan Local d'Urbanisme), a évité le **mitage des terres agricoles**, incitant à une extension modérée des villages. Et le plus souvent, les nouvelles constructions n'ont pas défigurés, jusqu'à présent, le caractère traditionnel de ces villages. Malgré le défrichement récent, mais partiel, d'espaces boisés et de haies, **le paysage a peu changé depuis des siècles**.

Certes les villages risqueraient de devenir des «**villages-dortoirs**» si leurs habitants ne trouvaient pas de travail sur place. Heureusement, même en dehors de l'importante usine de produits laitiers Senoble à Jouy qui emploie près de 700 personnes, un certain nombre de PME, encore trop restreint, se sont installées dans des zones artisanales fixant ainsi une population locale.

Et la **périurbanisation menaçante** due aux villes voisines et surtout au pôle parisien risque de transformer le Bocage gâtinais en « banlieue » si des **mesures conservatoires** ne sont pas prises rapidement.

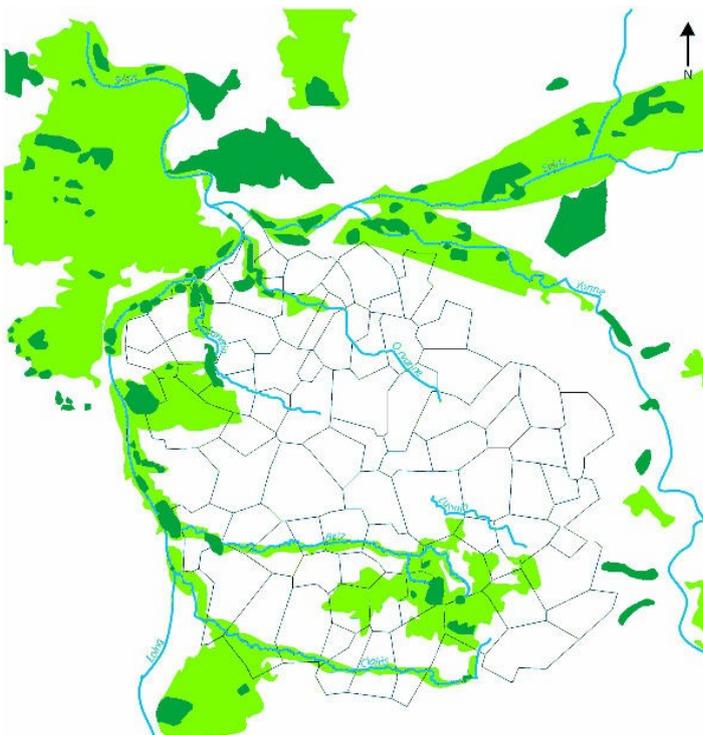
Enfin, fait remarquable, la division en départements de 1790 n'a pas modifié le fonctionnement interne du Bocage gâtinais. **Son unité géographique et son mode de vie ont été conservés** en dépit de cette partition en trois départements appartenant à trois régions différentes.

Mais l'importance de plus en plus grande des régions, au niveau de l'organisation du territoire et des transports, risque de modifier cette unité fragile.

## L'AVENIR DU BOCAGE GÂTINAIS : UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Aussi, pour préserver cette unité et cet environnement paysager et architectural exceptionnels, éviter une urbanisation excessive sous la pression des villes voisines et favoriser un développement de l'emploi local, des mesures à la fois conservatoires et actives doivent être envisagées

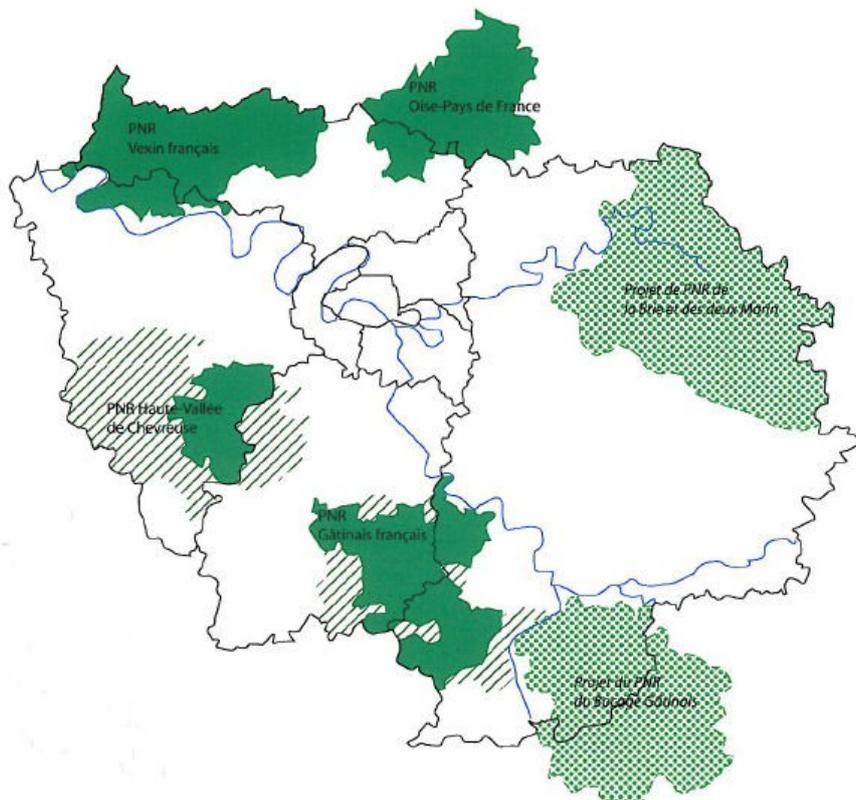
La création d'un Parc Naturel Régional est sans doute la bonne solution. Car le Bocage gâtinais représente un de ces territoires doté d'un patrimoine naturel et culturel, riche mais fragile, que les PNR ont pour vocation de protéger, tout en favorisant leur développement.



Pour le Bocage gâtinais, c'est valoriser des productions anciennes qui ont une qualité intrinsèque (miel, cidre, volaille) ou nouvelles (agriculture bio).

C'est aussi favoriser le tourisme vert, recherché par les urbains, dans un environnement paisible, pittoresque et riche en patrimoine de valeur paysagère.

Mais cet environnement est fragile, comme le démontre la création par la DIREN de zones protégées, telles les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ou le classement de site de la vallée de l'Orvanne (portion Seine-et-Marne) et de la montagne de Flagy,



Le projet de SDRIF de l'Île-de-France prévoit d'établir à la périphérie de la région des PNR de protection et de sensibilisation

Le PNR du Bocage gâtinais répond donc parfaitement à ce projet pour la partie sud-est de la Région.

**CONFÉRENCE  
DE FLORIAN PIGNAULT  
DU 26 SEPTEMBRE 2009**



## CONFÉRENCE DE M. FLORIAN PIGNAULT

Sur invitation de l'ARBRE et de l'AHVOL, M. Florian Pignault, maître ès géographie, a donné une conférence à Rozoy-le-Vieil, le 26 septembre 2009, sur le thème « *Le projet de Parc Naturel Régional du Bocage gâtinais, un processus de territorialisation en zone périurbaine* ».

Avaient été invités nommément les administrateurs de l'ARBRE, de l'AHVOL et de l'ARBG, les membres de droit de l'ARBG et, par voie de presse, toute personne intéressée. Parmi la trentaine de participants, on notait la présence de MM. Drouet et Néraud, conseiller généraux. Mme Fort, MM. de Raincourt, Julia, Door, Frot, Lemoyne s'étaient excusés.

Après avoir fait la distinction entre espace (surface à caractère non défini) et territoire (espace organisé), le conférencier précise que le Bocage gâtinais défini par le projet de PNR est un territoire. Il distingue, croquis à l'appui, la zone périurbaine (autour de la ville) de la zone paraurbaine (2<sup>ème</sup> cercle plus éloigné de la ville, en l'occurrence, Paris). Le Bocage gâtinais se trouve dans cette seconde zone.

### **Une population en hausse :**

La croissance des villes avoisinantes, y compris Paris, a provoqué de 1850 à 1950 une baisse de moitié de la population du Bocage au profit de ces villes. Mais le Bocage a retrouvé le niveau de population du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle avec une croissance très forte avoisinant 70 % depuis 1975. Les cartes et courbes présentées démontrent village par village cette croissance particulièrement sensible à proximité des gares et des autoroutes. Les populations exploitent cette nouvelle possibilité de travailler en ville et vivre à la campagne.

### **Un espace rural :**

Le Bocage gâtinais reste un espace rural et agricole comme le montre la carte des exploitations par village, mais l'activité de la population est néanmoins très diversifiée : l'activité agricole ne représente plus que 7,5 % de l'ensemble. La population résidentielle (c.à.d. ne travaillant pas sur place) travaille dans les villes environnantes (Sens, Nemours, Melun....) et même dans une forte proportion Paris.

### **L'AHVOL et le projet de PNR :**

Depuis 1975, la création du concept de nouveaux territoires, Pays et PNR, favorise une politique contractuelle de développement local à l'échelon des Régions.

L'AHVOL, créée en 1974 pour la défense du cadre de vie, a compris cette évolution et est à l'origine du projet de PNR. Implantée à 50 % en Seine et Marne, 25 % dans l'Yonne et à 25 % dans le Loiret et à Paris. Conjointement avec L'ARBRE, plus spécifiquement implantée dans le Loiret, son action a consisté à développer le tourisme surtout pédestre et à encourager la restauration du patrimoine rural.

La création d'un PNR ne peut qu'amplifier ces actions et s'inscrit dans la politique de créations de PNR qui ceinturent Paris, en limite de l'Ile-de-France. La création d'un PNR renforcera l'autonomie du Bocage gâtinais et lui apportera de nouveaux moyens de développer équipements et tourisme, tout en le défendant d'une emprise trop forte des villes.

En conclusion, M. Pignault estime que le Bocage gâtinais correspond tout à fait à la définition d'un PNR, territoire identifiable et spécifique par son terroir (spécialités agricoles et biologiques), par son patrimoine architectural (églises, maisons, villages) et par son patrimoine naturel (paysages, rivières, Znieff).

**En deuxième partie**, les participants à cette rencontre ont pu apprécier la présentation par Mme Lenormand, architecte à Egreville, d'un exemple de réalisation d'un lotissement au centre d'un village du Bocage organisé à partir du concept de rue lieu de vie et respectant le style local (parements de briques).



**Elus et habitants réunis autour d'une conférence-débat à Rozoy, sur le thème du Parc naturel régional du bocage gâtinais et un "lotissement modèle"**



# COMMISSION PATRIMOINE CULTUREL



## COMMISSION « PATRIMOINE CULTUREL »

### RAPPORT FINAL

La commission Patrimoine Culturel a tenu sa quatrième réunion en mairie de Dordives le mardi 21 juillet à 20 h. 30. Étaient présents 17 membres sur les 35 régulièrement convoqués.

M. Néraud, Maire de Dordives, accueille les participants et remercie monsieur Christian FROT, président de l'ARBG, de sa présence.

Après acceptation du compte rendu de la réunion du 12 juillet, M. Tomassone informe les membres de la commission que madame Isabelle MICHAUT-PASCUAL a réfléchi à un modèle de liste d'éléments patrimoniaux des communes. C'est un cadre qui devrait permettre de classer de manière commode tous les éléments d'une commune. Même s'il peut y avoir des oublis, cette liste est fournie en annexe du présent compte rendu afin que chacun puisse la consulter, la critiquer et, si possible, l'appliquer à sa propre commune.

Un document préparatoire avait été envoyé, par courrier électronique, à chaque membre de la commission. Modifié au cours de la discussion il fournit la base de ce compte rendu.

\*\*

\*

La Commission « Patrimoine culturel » considère que la sauvegarde et la valorisation de ce dernier doivent être au cœur de l'action du futur PNR. Le patrimoine culturel de notre territoire est, en effet, indissociable de son identité, de son cadre de vie et du développement économique local.

Elle s'est attachée à :

- Bien cerner le champ que recouvre ce patrimoine
- Établir les objectifs essentiels que devra s'assigner, dans ce domaine, le futur PNR
- Définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs

#### **I – Quel patrimoine culturel ?**

Le champ suivant a été établi par la Commission :

- Patrimoine bâti protégé et non protégé au titre des monuments historiques (maisons, granges, églises, chapelles, lavoirs, fours à pain, etc.)
- Patrimoine mobilier (notamment dans les églises, les musées...)
- Savoir-faire
- Patrimoine immatériel (traditions orales...)
- Patrimoine attaché aux productions agricoles du terroir (poules gâtinaises...)
- Patrimoine archéologique et géologique
- Patrimoine documentaire (archives, photographies, etc.)

## □ II – Quels objectifs ?

Sept objectifs principaux ont été définis par la Commission :

- Sauvegarder un patrimoine bâti rural « authentique », facteur important d'identité pour le territoire du Bocage gâtinais et de protection des paysages
- Favoriser une architecture contemporaine, respectueuse de l'identité du Bocage gâtinais
- Faire du patrimoine du Bocage gâtinais un atout de développement local, notamment grâce à la promotion d'un tourisme maîtrisé créateur d'emplois et de ressources pour le territoire
- Renforcer l'offre culturelle en s'appuyant sur le patrimoine de proximité du Bocage gâtinais (concerts, expositions...)
- Encourager la transmission des savoir-faire en soutenant l'artisanat du bâtiment et la valorisation des produits du terroir (productions animales, spécialités locales...)
- Promouvoir la connaissance du territoire du Bocage gâtinais auprès des plus jeunes grâce à des actions menées en lien étroit avec l'Éducation Nationale (classes vertes, classes patrimoine...)
- Diffuser la connaissance des patrimoines du Bocage gâtinais auprès des habitants nouvellement installés.

## III - Quels moyens ?

- Diffusion de la connaissance sur le bâti ancien auprès des élus, des particuliers (notamment les nouveaux arrivants) et des scolaires et mener des actions de sensibilisation auprès de ces différents publics (réunions, stages, expositions, publications...)
- Aide à la mise en place d'itinéraires de découverte du patrimoine du Bocage gâtinais
- Soutien aux manifestations culturelles s'appuyant sur le patrimoine du Bocage gâtinais
- Appui financier aux communes et intercommunalités qui engagent des projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine rural de proximité, non protégé au titre des monuments historiques, répondant à des exigences de qualité
- Soutien aux particuliers qui réalisent des travaux de qualité sur l'extérieur d'édifices visibles de la voie publique et d'un réel intérêt patrimonial, se traduisant par la prise en charge au moins partielle du surcoût dû à la recherche de la qualité et de l'authenticité

NB : Une attention toute particulière devra être apportée à l'amélioration du bâti agricole, avec la mise en place d'aides à la requalification de ce dernier.

Engager un **travail de réseau** avec les principaux acteurs de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine en sachant dépasser les cloisonnements : SDAP, CAUE, Fondation du Patrimoine, Conseil général, Conseil régional...

## ***Annexe A : Liste d'éléments patrimoniaux communaux***

proposée par Isabelle MICHAUT-PASCUAL \*

### **Au titre de l'architecture civile et monumentale :**

- Habitat traditionnel : un habitat traditionnel avec une typologie différenciée de la maison. Des éléments particuliers comme les caves anciennes datées ou supposées de telle époque (fort nombreuses ici et de toute beauté)
- Demeures de prestige : des demeures de prestige de la notabilité locale, des villas de villégiature ou des hôtels, anciens relais de poste, etc. Et des lieux comme les anciennes villas gallo-romaines
- Édifices religieux : une typologie complète des édifices religieux, des églises paroissiales aux sanctuaires en passant par les chapelles, croix de carrefours, croix de rogations et oratoires
- Des édifices civiques et culturels caractérisés par un bâti public de style (mairies, écoles, gares, anciens tribunaux - justice de paix, musée).

### **Au titre de l'architecture militaire :**

- Tours, châteaux ou ruines, et enceintes
- Fortifications militaires (fort de Challeau par exemple)

### **Les ressources vernaculaires : en architecture fonctionnelle**

- Une grande profusion et une diversité de structures hydro-énergétiques, comme les moulins, les martinets et les forges, les scieries, les foulons, les usines électriques ou les restes de bâtiments aujourd'hui réemployés
- Les structures d'exploitation agricole : les anciens lieux à fonction particulière s'ils le méritent comme les pâtis (pâturage commun souvent dans des marécages), anciens clos pour le chanvre, et le bâti : les granges, fruitiers, fromageries, vacheries, canaux d'irrigation etc.
- Les voies de circulation (des voies romaines aux autoroutes) et les anciens ponts
- Les structures d'exploitation industrielle : gypsières, fours à chaux, ferriers, charbonnières, tuiliers (halles de séchage, fours, chambre de chauffe), poteries etc.

□

### **Le patrimoine naturel type prairies humides ou structures comme les lieux inchangés d'extraction d'argile**

### **Le petit patrimoine rural**

Fontaines, lavoirs, linteaux, portes datées, pierres gravées, fours à pain, et autre petit patrimoine unique comme les menhirs, les polissoirs...

### **Il reste encore à classer :**

- Pour les églises par exemple, le mobilier : tableaux fresques, bancs d'œuvre, etc
- Et d'autres éléments comme les sarcophages retrouvés lors de fouilles et conservés dans la commune

□ □

\* Présidente de la SHBG (Société Historique du Bocage Gâtinais)

# COMMISSION PATRIMOINE NATUREL



## COMMISSION « PATRIMOINE NATUREL »

### RAPPORT FINAL

La commission « Patrimoine naturel » comprenant 42 inscrits s'est réunie trois fois à Dormelles les 12 mai, 24 juin et 12 novembre 2010. De 14 à 16 membres y ont participé.

La commission a retenu comme éléments constitutifs du patrimoine naturel du Bocage gâtinais ses paysages diversifiés, la faune et la flore déjà distinguées par plusieurs zones « Natura 2000 », ainsi que des sites et petits monuments ruraux témoins d'activités humaines anciennes (polissoirs, mégalithes, moulins, étangs, granges...).

Les quatre types de paysage : plateau ponctué de massifs boisés, plaine argileuse parsemée d'étangs, buttes rocheuses boisées, milieux humides des quatre vallées de l'Orvanne, du Lunain, du Betz et de la Cléry constituent autant de milieux spécifiques qu'explorent assidûment les randonneurs. Il convient non seulement de les protéger mais de les améliorer en ce qu'ils peuvent être porteurs de développements ultérieurs : élevages de chevaux, de moutons et de chèvres, parcours de pêche et de chasse..... Une attention particulière doit être portée sur la cohérence des POS et PLU avec le souci d'éviter le mitage de ces paysages.

L'agriculture étant reconnue comme la principale organisatrice de ces paysages, elle supporte l'essentiel de la charge de leur entretien. Si des chemins, qui n'ont plus d'utilité agricole, doivent être maintenus pour satisfaire la demande toujours croissante en « loisirs verts », il serait juste de prévoir pour les communes et les particuliers des dédommagements selon qu'il s'agit de chemins publics ou privés.

Les objectifs que pourrait suggérer la commission en matière de sauvegarde du patrimoine naturel doivent être examinés avec les autres commissions. En effet le Bocage gâtinais qui a retrouvé sa population de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle est un lieu de vie mais l'activité se situe souvent à l'extérieur. Il ne saurait être réduit à un seul espace de loisirs.

La commission est en faveur de mesures visant à :

- Revitaliser les rivières et les zones humides
- Valoriser les massifs boisés
- Initier les enfants des écoles à la compréhension des sites
- Favoriser le « tourisme vert » car on ne protège que ce qui est connu
- Conserver le réseau de chemins existants

# COMMISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL



## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT LOCAL »

### RAPPORT FINAL

Aux confins de l'Ile-de-France, de la Bourgogne et de l'Orléanais, à l'écart des villes, ensermé entre les vallées de la Seine, de l'Yonne, du Loing et de la Cléry, le BOCAGE GÂTINAIS a su garder ses spécificités qui en font aujourd'hui sa richesse au travers de son patrimoine naturel, bâti et culturel. L'évolution de l'aménagement du territoire, des modes de vie et de la diversité des activités économiques peuvent devenir autant d'atouts pour conforter et valoriser cet espace, dès lors qu'ils s'intègrent dans un projet de territoire global défini et concerté.

La préservation de ce territoire sur le long terme est devenue une préoccupation des élus locaux, soucieux de conforter son identité et de pouvoir mesurer voire palier les diverses menaces potentielles pouvant nuire à son maintien (développement urbain anarchique, perte des activités économiques locales, dégradations de l'environnement, déprise agricole...).

La création d'un Parc Naturel Régional est apparue comme étant l'outil adéquat visant à garantir l'identité territoriale tout en développant son dynamisme et sa valorisation.

Cette volonté s'est affirmée lors de la création de l'Association de Réflexion du Bocage Gâtinais (ARBG) dont 65 Communes sont adhérentes à ce jour. L'ARBG a ainsi permis d'initier la mise en œuvre de sa démarche et d'engager concrètement la constitution du PNR.

La première action définie concerne la pré-élaboration d'une charte en vue de la porter à connaissance auprès des institutions ayant compétence en la matière (trois Régions dont principalement l'Ile-de-France)

Pour ce faire, plusieurs commissions thématiques ont été définies au regard des enjeux identifiés :

- La commission « affaire juridique »
- La commission « patrimoine culturel »
- La commission « patrimoine naturel »
- La commission « agriculture »
- La commission « développement local »

Le présent document synthétise les travaux réalisés par la commission « développement local », en vue d'en dégager des axes stratégiques pouvant faire partis de la pré-charte du PNR.

La Commission « développement local » s'est décomposée en 3 sous-commissions :

- Habitat et Transports, dirigée par M. Bruno Baschet, maire d'Egreville
- Commerce-Artisanat, dirigée par M. Gérard Larcheron, maire de Ferrières-en-Gâtinais
- Tourisme, dirigée par M. Jacques Drouhin, maire de Flagy

Chaque sous-commission, au travers de réunions auxquelles étaient invités les membres et institutions spécialistes dans chacun des domaines cités, a souhaité faire un premier état des lieux, à partir d'analyses de données, de conclusions d'études déjà réalisées, de bibliographie, d'enquêtes auprès des élus locaux et des connaissances de personnes ressources du territoire.

Cette démarche visait à établir un diagnostic préalable « intrinsèque » du territoire (volontairement par les décideurs et aménageurs de ce même territoire). En effet, les conclusions en découlant permettent de refléter les attentes locales, qui se déclinent au travers d'axes stratégiques, agrémentés de quelques pistes d'actions dont certaines pourraient être rapidement effectives

## **I - Données générales du territoire**

Issues du mémoire réalisé par Florent Pignault en juin 2009, ces données donnent une représentation synthétique des caractéristiques du territoire.

Le territoire du Bocage Gâtinais rassemble environ 55 000 habitants. Aujourd'hui encore, la croissance démographique du territoire est essentiellement portée par le solde migratoire. Cependant, les communes restent faiblement peuplées. Cinq pôles urbains situés à la périphérie immédiate du territoire concentrent la population : Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Montargis et Sens.

Situé à un peu plus d'une heure de Paris, le territoire du Bocage Gâtinais est traversé par un réseau routier dense, avec deux grands axes : l'A6 et l'A19 dans sa partie est (Courtenay/Sens). Par ailleurs, le territoire est entièrement ceint par un réseau d'autoroutes d'intérêt national, voire international qui le relie à la zone d'influence francilienne.

Le Bocage Gâtinais est un espace dédié à l'agriculture. Cependant, en raison de la concentration des exploitations et de l'augmentation de la productivité, le nombre d'agriculteurs exploitants est peu élevé (7 % de la population active).

Aujourd'hui le territoire est devenu une zone résidentielle pour de nombreux cadres, des retraités mais également des ouvriers et des employés en provenance de la région parisienne, attirés par le cadre de vie et les prix du foncier encore abordables.

## **II - Synthèse des données et conclusions relatives à l'Habitat et aux Transports**

### **II – 1 – Synthèse des données**

A propos de l'habitat, la sous-commission a constaté qu'il était très diversifié, marqué cependant par des longères, certaines constructions anciennes à étages du 19<sup>ème</sup> siècle dans les centres bourgs et des constructions neuves sans originalité. Elles sont souvent closes de murs, les masquant et marquant une rupture paysagère et écologique. Par ailleurs, les éléments végétaux constitutifs du paysage liés à l'histoire agricole du Bocage Gâtinais (haie, verger...) se retrouvent désormais à proximité immédiate de ces habitations. Le bâtiment agricole reste abandonné mais trouve néanmoins parfois une opportunité de rénovation dans l'habitat, ou lors d'installation d'activités diverses.

Les équipements publics importants (piscines, collèges...) se situent essentiellement dans les chefs-lieux de canton ou des bourgs les plus importants. Certains se situent dans les « villes portes » tels que les hôpitaux, les lycées. D'autres, plus modestes sont uniformément répartis telles que les bibliothèques, les salles de fêtes de petites capacités (200 à 300 places). Enfin, plusieurs « Espaces de Santé » pourraient être amenés à se développer, sous conditions de trouver non seulement des professionnels de la santé, mais aussi que ces derniers soient moteurs dans ce type d'équipements

.A propos du transport, le constat est le suivant : il existe un réseau de transport en commun très important sur les trois départements, mais la frontière entre ceux-ci est très marquée et ne permet pas les interactions entre eux. La population reste également très attachée à la voiture personnelle, qui leur permet entre autre d'accéder aux transports ferroviaires.

Les taxis restent peu utilisés, alors qu'ils pourraient être support du développement des professions libérales.

Enfin, il existe des politiques départementales de transports à la demande, pouvant être portées au niveau intercommunal, si cette compétence optionnelle a été retenue. Les corrélations entre les demandes et la mise en place du service reste à établir. Pour exemple, la Commune de St-Agnan l'avait développé suite à un besoin recensé. Ce dernier n'a pourtant pas connu de succès.

## II – 2 – Enjeux stratégiques dominants

A l'issu de ce constat, les enjeux stratégiques suivants apparaissent :

### ► *Maintenir, voir affiner l'identité architecturale*

Propositions d'actions : Education, mise en réseau, inscriptions de règles spécifiques dans les documents d'urbanisme, soutien financier ; impliquer les professionnels de la construction (architectes, constructeurs, agences immobilières,...), en les incitant à favoriser certains traits de construction (ex : entourage des ouvertures en brique). Cette incitation pourrait prendre la forme d'une subvention pour financer le surcoût de la construction.

### ► *Maintenir et coordonner le réseau de transport*

Actions : coordination interdépartementale des réseaux routiers Nemours-Sens. Il faudrait également repenser le périmètre de la carte orange et étudier les circulations douces, étudier les liaisons avec les gares, notamment dans le cadre des déplacements professionnels.

## III - Synthèse des données et conclusions relatives au Commerce et à l'Artisanat

### III – 1 – Synthèse des données

Une analyse conséquente à partir des données recueillies par Commune et par Département sur les thèmes des commerces, des industries et des services a permis de faire le constat décrit ci-dessous.

Les chiffres d'affaires, particulièrement difficiles à recueillir, sont manquants et auraient permis de ramener ces données à une approche économique, permettant de connaître les poids et les différences des diverses activités.

Les données des chambres des métiers n'étant pas parvenues dans les temps impartis, cette analyse n'a pu être précisément établie, alors que l'artisanat semble constituer l'activité économique majeure du territoire. Cependant, la déclinaison des résultats d'une étude faite sur le territoire de l'Association des Communes du Bocage en 2010, permet déjà d'en faire ressortir certains éléments principaux.

L'activité économique entre les trois départements, tant pour les commerces que pour les industries et les services, est à peu près similaire, soit environ 1/3 pour chaque type dans chaque département.

Une répartition de chaque type par département a également été réalisée. La Seine-et-Marne est le Département présentant le plus grand nombre de commerces, de services et d'industrie (près de 50%) devant l'Yonne (près de 25%) puis le Loiret (près de 20%). La taille dominante du territoire Seine et Marnais concerné par le PNR explique probablement cette différence (40,38% pour 36,07 % pour l'Yonne et 23,55% pour le Loiret). La répartition de la population suit également les mêmes pourcentages.

L'économie du BOCAGE GÂTINAIS est essentiellement une économie résidentielle. L'Yonne dispose du plus grand nombre d'emplois, probablement lié à la présence de l'industrie « Senoble ». Enfin, certaines entreprises peuvent présenter un chiffre d'affaire important sans pour autant présenter un nombre d'emplois conséquent, le travail n'étant pas forcément produit sur le territoire du BOCAGE GÂTINAIS (serait à confirmer).

Vis-à-vis de l'artisanat, ce sont les conclusions de l'étude suscitée qui sont reprises, à savoir une baisse régulière du chiffre d'affaire régulière pour le commerce de détail ; par contre l'artisanat semble bien réparti et se maintient. Une certaine assise est à noter pour l'artisanat lié aux bâtiments (électricité, menuiseries...). Cependant, nombre d'artisans manquent de lisibilité sur leur avenir : les 2/3 ayant plus de 50 ans. A noter des inquiétudes pour les métiers de bouche (mises aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite, protection contre les incendies...) ainsi qu'une forte régression du secteur alimentaire (boulangerie, boucherie...). Enfin, on peut noter un développement des services à la personne.

### III – 2 – Enjeux stratégiques dominants

A l'issu de ce constat, les enjeux stratégiques suivants apparaissent :

► Maintenir, voire développer l'attractivité économique locale tant pour l'artisanat (inscrit à la chambre des métiers) que pour les entreprises (inscrites à la Chambre du Commerce et de l'Industrie)

Actions : valoriser les ressources ( actions collectives visant à l'amélioration de la qualité des modes de production et des produits ; accompagnement à la promotion et à la vente ; création et renforcement de filière pérennisant les professionnels et valorisant les matières premières de la production à la transformation ; avoir des signes de reconnaissances ) ; promouvoir les outils informatiques tels que le très haut débit internet (la fibre optique est encore très peu répandue) ; développer l'artisanat d'art ; maintenir ou développer l'activité liée aux professions libérales ; soutenir financièrement les installations, les développements économiques ; être un centre de ressources d'information pour les mises aux normes.

► Maintenir, promouvoir le savoir-faire local

Actions : Education, adaptation, pérennisation, transmission du savoir-faire, mise en réseau (ouverture de sites de productions au public, mise en scène des techniques de fabrication, organisations de formations à destinations d'artisans, mise en réseau des professionnels pour faire découvrir des métiers sur leur site de production) ; communication (édition d'ouvrages, promotion du savoir-faire au sein des structures d'accueil du public et/ou d'itinéraires de découverte, organisation d'événementiels)

## IV - Synthèse des données et conclusions relatives au Tourisme

### IV – 1 – Synthèse des données

Le territoire est situé à cheval sur trois départements (Seine-et-Marne, Yonne, Loiret). Chacun d'entre eux dispose d'un schéma touristique (2009 – 2013 pour la Seine-et-Marne, 2009 – 2011 pour l'Yonne et 2008-2012 pour le Loiret). Pour ces trois collectivités, les enjeux sont de faire du

tourisme un des principaux leviers du développement économique, de renforcer la notion « identitaire » ainsi que le tourisme vert, durable voire l'éco-tourisme.

L'offre d'hébergement apparaît assez bien répartie sur le territoire (majoritairement gîtes et chambres d'hôtes). Dix offices de tourisme sont recensés mais leur implantation n'est pas faite de manière homogène sur l'ensemble du territoire (Six offices sont représentés en Seine-et-Marne).

Les activités de pleine nature sont essentiellement concentrées autour de la marche et de la randonnée.

Enfin, les activités culturelles sur le territoire concernent surtout des points d'attractivité spécifiques (Egreville, Musée Bourdelle, Musée du Verre à Dordives, Châteaux médiéval et Renaissance de Valléry, Ferrières) et à proximité immédiate (Sens, serres de collections et Parc du Moulin à Tan, Musées de Sens, Musée de la Préhistoire à Nemours )

Les trois départements sont fortement fréquentés. Les étrangers, Anglais, Allemands et Hollandais, dominant. De manière générale, les touristes réalisent des séjours courts et nombreux, avec un désir de nature, d'innovation et une recherche continue du meilleur rapport qualité / prix ainsi qu'une quête d'authenticité et une sensibilité de plus en plus forte à la prise en compte des critères écologiques dans les offres proposées.

Lancée fin juillet 2010 avec un retour fin août, une enquête a été adressée à l'ensemble des communes constitutives du territoire du PNR BOCAGE GÂTINAIS, y compris celles non adhérentes à l'ARBG. 78 communes ont ainsi été saisies, avec un taux de réponse de 73% soit 57 communes. Elle permet d'avoir une photo instantanée des perceptions des élus locaux sur les atouts touristiques connus de leur commune.

Ainsi, les éléments constitutifs du territoire en matière touristique sont le patrimoine bâti et vernaculaire, devant les points d'attraction naturels (vallée, sites remarquables) puis le culturel (musées). Si les équipements de loisirs majoritairement cités sont ceux liés aux activités sportives (terrain de foot, basket, base ball, aire de jeux pour enfants), les centres équestres et les golfs restent les points forts. Enfin, en matière de produits élaborés sur le territoire, deux catégories ont été citées : produits alimentaires (ferme bio, sucre d'orge, poule, miel, chocolaterie...) et produits non alimentaire (verre, poterie, costumes, tapissier, produits de golf..) A noter quelques produits de renommée comme le Comptoir du Cacao à Bazoches-sur-le-Betz.

Les éléments structurants du territoire en matière touristique recensés concernent la randonnée et la course à pied, avec l'existence de circuits à thème telle la « Ronde des 16 clochers ». Ce sont ensuite quelques manifestations culturelles (rencontre de voitures anciennes, concert, exposition) qui sont considérées comme ayant un enjeu dans le dynamisme intercommunal.

Les acteurs du tourisme peuvent être privés, au travers de leur patrimoine bâti ouvert lors des journées du patrimoine, ou associatifs. Quelques Communes font appel à des associations d'éducation à l'Environnement, essentiellement en Seine-et-Marne, parfois à des institutions. L'ensemble de ces acteurs permettent d'avoir des événements de portée intercommunale qui se décomposent en plusieurs domaines : animation, manifestation de la commune (commémoration, brocantes, marché campagnard,..), culturel (expositions, conférences, spectacles dans des châteaux), activités d'association (forum, Assemblée générale comité des fêtes..), sportives parfois (rencontres de bikers, courses cyclistes). A noter des manifestations musicales (concert jazz, lyrique...). Enfin, 41 Communes sont concernées par un type de restauration, outil touristique important, contre 16. La majorité relève de « café –restaurant ». Quelques établissements gastronomiques existent, permettant d'avoir tous les niveaux représentés en restauration.

Les nuisances pouvant nuire au tourisme sont surtout les loisirs motorisés et les dépôts sauvages. Certaines mesures ont été prises (pose de barrières, prise d'arrêtés municipaux, sensibilisation, information), pas toujours considérées efficaces.

L'apport d'un PNR en matière touristique relève essentiellement d'une identification du territoire, un travail en collaboration avec les communes voisines de différentes régions, une protection de l'environnement, un développement maîtrisé des activités touristiques, une mise en cohésion des atouts existant dans chaque commune après identification.

Deux niveaux de réflexion à noter : intrinsèque à la commune, intrinsèque au territoire du PNR (une exception en dehors). Les attentes sont dans l'ensemble très positives et en cohérence avec ce que peut apporter un PNR.

Le Bocage gâtinais possède de nombreux atouts, toutefois l'offre actuelle reste peu visible, les cibles non identifiées. Il est bien desservi et accessible, aux portes de la principale région touristique (IDF). Il possède une nature préservée, un patrimoine rural intéressant.

#### IV – 2 – Enjeux stratégiques dominants

A l'issue de ce constat, les enjeux stratégiques suivants apparaissent :

- ▶ identification nette du territoire
- ▶ cohésion, informations sur l'existant,
- ▶ valorisation
- ▶ reconnaissance des hébergements du territoire selon une labellisation rurale, une entité commune

Actions :

Etude globale des connaissances et des potentialités visant à définir l'identité du territoire ; identifier des indicateurs de l'activité touristique, mettre en réseau les acteurs professionnels, apporter un soutien financier aux mises aux normes touristiques, valoriser, éditer un guide touristique.

#### **IV- Axes stratégiques proposés pour le Développement Local**

Au regard des éléments suscités, il est proposé d'adopter une démarche stratégique selon plusieurs axes, synthétisant les réflexions du groupe de travail, qui seraient les suivants :

- AXE I – Définir l'identité du BOCAGE GÂTINAIS, fondement de l'attractivité du territoire
- AXE II – Identifier l'ensemble des éléments constitutifs du PNR (recensement de l'existant, des potentialités en habitat, transport, économie, tourisme, hébergement)
- AXE III – Evaluer l'activité locale et réajuster les actions au besoin par des indicateurs de l'activité touristique, économique et territoriale
- AXE IV – Structurer et organiser l'activité locale
- AXE V – Valoriser, promouvoir et communiquer les atouts du territoire
- AXE VI – Eduquer, former au savoir et au savoir-faire local
- AXE VII - Evaluer l'action du PNR dans les domaines touristiques, économiques et de l'aménagement du territoire

## V – Conclusion

La commission « Développement Local » a permis d'entrer concrètement dans la réalisation du PNR et d'être intrinsèquement impliquée dans sa définition, en proposant 7 axes stratégiques pour connaître, identifier, structurer, former, valoriser et évaluer les domaines relatifs à l'aménagement du territoire ; elle a également engagé la création d'un réseau de connaissances d'élus et de techniciens, important à la mise en œuvre rapide d'actions.

De la richesse des résultats obtenus, un point fondamental en ressort :

### L'identité du BOCAGE GÂTINAIS

Il est le facteur permettant de favoriser l'attractivité du territoire, d'y maintenir et d'y développer son activité économique, et ainsi de structurer son aménagement pour les habitants.

Les 5 missions essentielles d'un PNR sont :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information ;
- L'expérimentation.

Le Tourisme peut devenir l'outil fédérateur de l'ensemble de ces objectifs généraux et ceux spécifiquement sus-décrits.

# COMMISSION AGRICULTURE



## COMMISSION « AGRICULTURE »

### RAPPORT FINAL

La commission Agriculture s'est réunie trois fois les 11 mai, 26 juin et 8 novembre. Cinquante trois personnes qui s'étaient inscrites ont été régulièrement informées du déroulement des travaux. Chaque réunion a rassemblé une trentaine de participants.

Agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, résidents secondaires et retraités, qui sont intervenus dans ces réunions, ont fait apparaître des interrogations, des craintes mais aussi des propositions.

Le témoignage d'un agriculteur du PNR du Gâtinais français a levé bien des incertitudes. Il a en particulier montré qu'un PNR prend en compte les préoccupations de tous les acteurs et que les cotisations, au demeurant modestes, étaient fixées au moment de la signature de la Charte et pour toute la durée du contrat.

La troisième réunion a permis de dégager plusieurs objectifs que la commission souhaite voir inclus dans une future Charte :

- Affirmation du **caractère rural** du Bocage gâtinais
- Affirmation de **l'identité du territoire** essentielle pour la **valorisation** des productions et le développement du **tourisme rural et des produits du terroir**
- Aménagement de l'espace respectant les paysages caractéristiques et prenant en compte la **dimension économique de l'activité agricole** qui doit constamment s'arbitrer entre compétitivité et préoccupations environnementales
- Action d'envergure en faveur de la **qualité de l'eau** coordonnant les initiatives collectives et individuelles
- **Exploitation raisonnée des carrières** en veillant à la reconstitution des sols et paysages
- Mise en œuvre d'un programme d'exploitation rationnelle de la **ressource « bois »** respectant l'appropriation privée des massifs boisés
- Réhabilitation des **bâtiments ruraux inutilisés**

La commission « agriculture » est disponible pour examiner avec les autres commissions comment coordonner leurs objectifs respectifs.

# COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES



## COMMISSION « AFFAIRES JURIDIQUES »

La commission « Affaires Juridiques » comprenant 31 inscrits s'est réunie trois fois les 8 avril, 27 mai et 11 octobre 2010. De 8 à 16 membres ont participé à ces réunions.

Dans la phase antérieure à la création du Parc Naturel Régional du Bocage gâtinais, la commission juridique de l'A.R.B.G. a une simple vocation de conseil et de pédagogue. En effet, la charte du Parc Naturel Régional du Bocage gâtinais sera élaborée sous la responsabilité des Régions (Bourgogne, Ile-de-France et Centre), dans la concertation la plus large possible entre toutes les forces vives du territoire concerné et l'État créera ce Parc Naturel sur proposition commune des 3 Régions et apportera son aide financière pour leur fonctionnement et leurs actions.

Sa réflexion s'est donc orientée selon trois axes :

- La définition du territoire
- Les relations avec les autres entités
- Le financement de la phase antérieure à la création du P.N.R

### **La définition du territoire**

La commission juridique de l'A.R.B.G. considère que l'état actuel des participations à l'A.R.B.G. ne préfigure pas totalement l'état futur des adhésions au P.N.R. et qu'il n'y a pas lieu à exclure de sa réflexion une quelconque partie du territoire.

### Les villes-portes

Elle insiste sur le rôle clé que doivent jouer les villes-portes (ville ou agglomération urbaine) situées en périphérie de notre futur P.N.R. Nous devons entretenir des relations privilégiées avec ces communes urbaines de proximité (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, actions de formation...). La relation entre le P.N.R. et ses villes-portes sera construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et traduira une solidarité ville-campagne. Nous avons recensé à ce jour comme villes-portes potentielles les communes de Courtenay, Fontainebleau, Montargis, Montereau, Nemours, Sens et Souppes-sur-Loing.

Certaines des villes-portes sont membres de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement : leurs relations avec le Parc sont alors explicitées dans sa charte. D'autres sont liées au Parc sur la base de conventions de partenariat.

La commission suggère d'entrer rapidement en contact avec les communes énumérées ci-dessus afin de les inviter à participer à notre réflexion et à examiner avec nous le type de relations que nous pourrions établir.

### L'adhésion d'une partie d'une commune

La commission juridique s'est penchée sur l'adhésion de seulement d'une partie commune au P.N.R. comme c'est le cas pour Dammarie-les-Lys dans le P.N.R. du Gâtinais français dont seule la partie rurale fait partie du dispositif. Le consensus semble s'orienter vers le constat que la question n'est pas une priorité sur notre territoire et qu'une adhésion partielle ne peut être imposée à une commune, même si elle a une importante zone urbaine.

## **Les relations avec les autres entités**

Les signataires de la charte du P.N.R., c'est-à-dire les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes et leurs groupements à fiscalité propre), seront tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures dans l'exercice de leurs compétences respectives. En particulier, les documents d'urbanisme des collectivités locales doivent être compatibles avec la charte. Dans le cas contraire, ils doivent être révisés. Compte tenu de la portée d'une charte de Parc naturel régional adoptée par décret, les projets et programmes portés par les Pays ou Communautés d'agglomération sur le territoire commun à un Parc naturel régional devront être compatibles avec les orientations et mesures contenues dans la charte du Parc. Cette obligation de compatibilité s'applique particulièrement aux schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.) portés par des Pays ou des Communautés d'agglomération.

L'analyse de la situation des communes adhérentes potentielles notre futur P.N.R. fait apparaître dès aujourd'hui un certains nombres de difficultés :

- Chevauchement de Communauté de communes
- Chevauchement de Pays
- Chevauchement de S.C.O.T
- Chevauchement de P.L.U./P.O.S.

Cette situation devrait être encore plus compliquée suite à la mise en place de nouvelles Communautés de communes et de nouveaux SCOT.

Parallèlement, de nombreux P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) sont en cours de transformation en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Cette situation met en relief l'urgence de la création du Parc Naturel Régional du Bocage gâtinais. L'idéal serait que cette création soit amorcée avant la mise en œuvre de la réforme à venir des collectivités territoriales.

52 des 78 communes concernées par le futur PN.R. ont participé à l'enquête sans être relancées. Seules des communes des environs de Nemours, du sud du Gâtinais-en-Bourgogne et du sud du canton de Courtenay ont eu un taux de participation inférieur à la moyenne.

## **Le financement de la phase antérieure à la création du P.N.R.**

Il semble difficile à la commission d'augmenter les cotisations à l'A.R.B.G. afin de financer la phase antérieure à la création du P.N.R. car une telle augmentation risquerait d'être néfaste à l'image du projet que nous portons. Nos besoins de financement concernent :

- Le secrétariat
- Le suivi des dossiers
- Les relations publiques
- Les études

### Le secrétariat

La fonction secrétariat est actuellement prise en charge par notre Secrétaire Général. La Communauté de communes de Moret-sur-Loing nous propose d'assurer cette fonction, la commission « Affaires Juridiques » donne un avis favorable à cette proposition.

### Le suivi des dossiers

La réussite de notre projet dépendra en grande partie du suivi des dossiers. La délégation d'un chargé de mission par la Région Ile-de-France est indispensable.

### Les relations publiques

Le coût des opérations de relations publiques est actuellement largement pris en charge par les bénévoles de l'association qui se transforment ainsi en mécènes. Nous espérons qu'ils accepteront de continuer ainsi. Les dépenses exceptionnelles pourront être prises en charge par l'association.

### Les études

L'A.H.V.O.L. et Florian Pignault ont conduit diverses études concernant notre futur P.N.R. Il serait exagéré de dire qu'elles sont exhaustives mais elles devraient satisfaire la plupart de nos besoins.

### **Conclusion**

La commission « Affaires Juridique » de l'A.R.B.G. a principalement fait un travail **d'appropriation des notions juridiques** associées au concept de Parc Naturel Régional. Elle a ainsi préparé la participation de l'A.R.B.G. à la rédaction de la charte. Elle a parallèlement mis en avant l'intérêt de développer dès à présent l'urgence **de développer des relations** avec les futurs partenaires du Parc Naturel Régional du Bocage gâtinais.

**PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET  
D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES  
CONSTITUTIFS DU FUTUR  
PARC NATUREL RÉGIONAL  
DU BOCAGE GÂTINAIS**



# PROPOSITIONS D'OBJECTIFS ET D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## CONSTITUTIFS DU FUTUR

### PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS

Le projet de création d'un Parc Naturel Régional (PNR) sur le territoire du Bocage Gâtinais relève d'une réflexion engagée depuis plusieurs années par les acteurs locaux. Son aboutissement constituerait une reconnaissance de ses spécificités au travers de son patrimoine environnemental, naturel, culturel et architectural.

La Région Ile-de-France a d'ores et déjà fait état, dans le cadre du SDRIF approuvé depuis septembre 2010, de la nécessité d'identifier les territoires situés aux portes de la Région parisienne dont il paraît essentiel de maintenir leur caractère rural à l'opposé du caractère urbain, fortement densifié autour de Paris.

107 000 ha, situés à cheval sur les régions Ile-de-France, Bourgogne et Centre, les Départements de la Seine-et-Marne, l'Yonne et du Loiret, et couvrant 65 communes pourraient ainsi être préservés et valorisés dans ce cadre institutionnel particulier.

L'année 2010 a permis d'entrer dans une étape de convergence entre les acteurs régionaux, ayant compétence à créer un PNR, et les acteurs locaux, qui se sont appropriés cet outil afin de porter sa mise en œuvre.

Cinq enjeux ont été identifiés (agriculture, développement local, affaires juridiques, patrimoine naturel, patrimoine culturel). Ils caractérisent les domaines sur lesquels une attention particulière doit être portée. Les commissions en charge de ces questions se sont attachées à qualifier chacun d'eux par un recensement des données et par leur analyse en vue d'en dégager des objectifs à atteindre à court et moyen termes. Afin de les atteindre, des axes stratégiques ont été identifiés.

Les résultats de ces travaux permettent ainsi de proposer un projet de développement de territoire global, cohérent, établi de manière concerté, constitutif du futur PNR du Bocage Gâtinais et dont les objectifs prendraient la forme de la future charte du PNR.

#### **I – L'analyse des enjeux du Bocage Gâtinais**

Les cinq enjeux du territoire précédemment cités ont été décrits au travers de la constitution de bibliographies, d'échanges avec des personnes ressources (permettant d'élaborer un réseau intéressant) et d'enquêtes menées auprès des élus locaux (dans le domaine touristique et des affaires juridiques). L'analyse de ces données permet de préciser l'identité du territoire et de qualifier ses richesses.

## A - Un territoire riche de son passé

Aux confins de l'Ile-de-France, de la Bourgogne et de l'Orléanais, à l'écart des villes, enserré entre les vallées de la Seine, de l'Yonne, du Loing et de la Cléry, le Bocage Gâtinais a su garder ses spécificités qui en font aujourd'hui sa richesse au travers de son patrimoine naturel, bâti et culturel.

Le nom de ce territoire, « le Bocage », résulte d'une forêt dégradée (Hermois, Hurepoix), le défrichage ayant respecté des boqueteaux. Quatre types de paysages se distinguent :

- Plaines et plateaux au centre : la plaine d'Egreville, peu boisée mais plus fertile, comprenant des surfaces de cultures plus étendues qui ne permettent cependant pas d'obtenir les rendements de la Beauce,
- Rivières et zones humides sur l'ensemble : 4 rivières (Orvanne, Lunain, Betz et Cléry) le traversant développent une zone humide occupée par des prairies et des peupleraies
- Un plateau argileux et imperméable, peu fertile, ponctué d'étangs et de massifs forestiers (Domats, Ervaucelle) et des étangs au sud, et enfin,
- Des éminences rocheuses et boisées au nord et à l'ouest bordant les rivières

Cette variété est le support d'un riche patrimoine naturel reconnu au travers du classement de la basse vallée de l'Orvanne au titre du code de l'environnement, de la définition de nombreuses ZNIEFF, d'Espaces Naturels Sensibles, de sites Natura 2000.

Les patrimoines culturel et architectural recensés se classent en plusieurs catégories :

- Bâtiments classés et inscrits, églises, petits monuments ruraux (croix de chemins, lavoirs, moulins, bornes royales, phare aéronautique),
- Édifices remarquables aussi bien publics que privés (granges aux dîmes, caves, monuments aux morts, mairies, maisons représentatives d'un style local).
- Sites géologiques et archéologiques, musées (Lagerville, Egreville, Senant),
- Hommes célèbres

Sont également cités l'existence de nombreuses associations et confréries qui sont des « mémoires » du passé local. C'est un patrimoine immatériel attaché aux lieux et encore présent dans la mémoire collective. Il en est de même des produits gastronomiques locaux même si leur existence déborde souvent le cadre du Bocage Gâtinais (race locale de poule, cidre, miel, etc.).

## B - Un territoire pleinement ancré dans le présent

Le territoire du Bocage Gâtinais rassemble environ 55 000 habitants. Aujourd'hui encore, la croissance démographique du territoire est essentiellement portée par le solde migratoire. Cependant, les communes restent faiblement peuplées. Cinq pôles urbains situés à la périphérie immédiate du territoire concentrent la population : Fontainebleau, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Montargis et Sens.

Les villes de Sens, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Souppes-sur-Loing, Courtenay, Villeneuve-sur-Yonne, qui entourent le PNR peuvent-être qualifiées de « villes portes », et ainsi jouer un rôle important d'accueil du territoire.

Situé à un peu plus d'une heure de Paris, le territoire du Bocage Gâtinais est traversé par un réseau routier dense, avec deux grands axes : l'A6 dans sa partie ouest et l'A19 dans sa partie est (Courtenay/Sens). Par ailleurs, le territoire est entièrement ceint par un réseau d'autoroutes d'intérêt national, voire international qui le relie à la zone d'influence francilienne.

Il existe un réseau de transport en commun très important sur les trois départements. La frontière entre ceux-ci est très marquée et ne permet pas les interactions entre eux. La population reste également très attachée à la voiture personnelle, qui leur permet entre autre d'accéder aux transports ferroviaires.

Les équipements publics importants (piscines, collèges...) se situent essentiellement dans les chefs-lieux de canton ou des bourgs les plus importants. Certains se situent dans les « villes portes » tels que les hôpitaux, les lycées. D'autres, plus modestes sont uniformément répartis telles que les bibliothèques, les salles de fêtes de petites capacités (200 à 300 places). Enfin, plusieurs « Espaces de Santé » pourraient être amenées à se développer, sous conditions de trouver non seulement des professionnels de la santé, mais aussi que ces derniers soient moteurs dans ce type d'équipements.

Aujourd'hui le territoire est devenu une zone résidentielle pour de nombreux cadres, des retraités mais également des ouvriers et des employés en provenance de la région parisienne, attirés par le cadre de vie et les prix du foncier encore abordables.

L'activité économique entre les trois départements, tant pour les commerces que les industries et les services, est à peu près similaire, soit environ 1/3 pour chaque type dans chaque département.

La Seine-et-Marne est le département présentant le plus grand nombre de commerces, de services et d'industrie (près de 50%) devant l'Yonne (près de 25%) puis le Loiret (près de 20%). La taille dominante du territoire seine-et-marnais concerné par le PNR explique probablement cette différence (40.38% pour 36.07 % pour l'Yonne et 23.55% pour le Loiret ; la répartition de la population suit également les mêmes pourcentages).

L'économie du Bocage Gâtinais est essentiellement une économie locale. L'Yonne dispose du plus grand nombre d'emploi, probablement lié à la présence de l'industrie « Senoble ». Enfin, certaines entreprises peuvent présenter un chiffre d'affaire important sans pour autant présenter un nombre d'emploi conséquent, le travail n'étant pas forcément produit sur le territoire du Bocage Gâtinais (serait à confirmer).

Vis-à-vis de l'artisanat, bien qu'une baisse régulière du nombre de commerce de détail alimentaire se fait sentir, il semble bien réparti, et se maintient. Une certaine assise est à noter pour l'artisanat lié aux bâtiments (électricité, menuiseries...). Cependant, nombre d'artisans manque de visibilité sur leur avenir, les deux tiers ayant plus de 50 ans. A noter des inquiétudes pour les métiers de bouche (mises aux normes pour accès aux personnes à mobilité réduite, protection contre les incendies...) ainsi qu'une forte régression du secteur alimentaire (boulangerie, boucherie...). Enfin, les services à la personne tendent à se développer.

Le Bocage Gâtinais est un espace dédié à l'agriculture. Cependant, en raison de la concentration des exploitations et de l'augmentation de la productivité, le nombre d'agriculteurs exploitants est peu élevé (7 % de la population active).

En matière touristique, les trois départements sont fortement fréquentés. Concernant les étrangers, les Anglais, Allemands, Belges et Hollandais dominent. De manière générale, les touristes réalisent des séjours courts et nombreux, avec un désir de nature, d'innovation et une recherche continue du meilleur rapport qualité / prix ainsi qu'une quête d'authenticité et une sensibilité de plus en plus forte à la prise en compte des critères écologiques dans les offres proposées.

Les activités de pleine nature sont essentiellement concentrées autour de la marche et de la randonnée. Des circuits à thème telles que « La ronde des seize clochers », « la Rando gourmande » structurent l'offre, accompagnés d'activités localisées (centres équestres, golfs).

Enfin, les activités culturelles sur le territoire concernent surtout des points d'attractivité spécifiques (Egreville, musée Bourdelle, Château médiéval de Vallery) et à proximité immédiate (Sens, serres de collections et Parc du Moulin à Tan, Musées de Sens, Musée de la Préhistoire à Ne-mours). Des événements locaux importants sont proposés (les Nocturnes de Ferrières-en-Gâtinais, les spectacles médiévaux de Moret-sur-Loing), mais aussi des événements plus modestes, pouvant être développés (concerts de jazz, lyriques).

L'offre d'hébergement touristique apparaît assez bien répartie sur le territoire (majoritairement gîtes et chambres d'hôtes). Dix offices de tourisme sont recensés bien que leur implantation ne soit pas faite de manière homogène sur l'ensemble du territoire (six offices sont représentés en Seine-et-Marne). Les lieux de restauration sont suffisamment représentatifs sur le territoire, avec tous les niveaux, du simple café, au restaurant gastronomique

### C - Un territoire tourné vers le futur

Le patrimoine culturel est un levier du développement avec en particulier, les métiers d'art qui tendent à se développer.

L'activité agricole de demain doit constamment s'arbitrer entre la compétitivité et l'environnement.

Les produits du terroir méritent d'être valoriser sur et au-delà du PNR.

La question des ressources du territoire commence à émerger : ainsi, se pose la question du remembrement forestier, considéré comme un préalable indispensable pour une meilleure valorisation du bois, ressource évidente du territoire, mais aussi de l'installation de plateforme permettant d'exploiter l'énergie solaire ou d'exploitation la biomasse. De même, les ressources du sous-sol pourraient être exploitées dans l'avenir tout en envisageant dans ce cas à optimiser l'utilisation du réseau routier.-

L'architecture contemporaine peut être intégrée de manière harmonieuse, avec des matériaux nouveaux, respectueux de l'environnement (maison en bois par exemple).

Les technologies relatives au haut, voir très haut débit, sont des pistes de développement, facilitant également le télétravail qui émerge sur le territoire.

## **II – Les objectifs à moyens et courts termes**

L'analyse des enjeux permet de proposer divers objectifs dans des domaines spécifiques.

- 1 - L'identité du Bocage Gâtinais : la renforcer, la préserver et la défendre

Le patrimoine rural porte une grande partie de l'identité du Bocage Gâtinais ; sans lui il est difficile aux habitants de s'identifier au territoire. Un bâti de qualité constitue un élément essentiel pour assurer cette identité ; sauvegarder celui qui existe en lui conservant une réelle authenticité est donc un facteur essentiel. Mais patrimoine bâti et patrimoine naturel sont indissociables, il s'agit de défendre l'ensemble. Le patrimoine culturel est un élément d'appui à l'identité qu'il paraît nécessaire de valoriser.

L'identité du bocage Gâtinais sera préservé en fonction de la manière dont sera conduit le développement local, qui se doit d'être exemplaire. Quel sens lui donner pour le distinguer des autres territoires ruraux ?

- 2 - Le développement local : le renforcer, le maîtriser, l'ouvrir aux technologies de demain.

L'aménagement du territoire contribue au développement économique. Il se doit néanmoins d'être harmonisé sur l'ensemble du PNR pour ne pas venir en contradiction au maintien de l'identité du bocage Gâtinais. Une approche « développement durable » paraît essentiel à considérer

- 3 - Promotion d'un tourisme maîtrisé, outil d'appui au développement local

La promotion du tourisme doit conduire à la découverte du territoire. La randonnée pédestre, équestre, le cyclotourisme, le tourisme de fin de semaine sont des propositions concrètes pour y parvenir. La mise en place d'itinéraires thématiques (circuit des églises, des moulins, des lavoirs, etc.) est une façon d'aborder la promotion de cette activité.

Le développement local doit être favorisé grâce à la valorisation du patrimoine culturel : hôtellerie, hébergements privés ou publics, gîtes et maisons d'hôte, restauration. Il devrait ainsi assurer le maintien et surtout la création d'emplois dans ce domaine. De nouveaux usages du patrimoine vernaculaire doivent apporter une animation indispensable dans les villages.

Une offre culturelle doit être développée autour du patrimoine de proximité. Il existe déjà des associations qui organisent des manifestations dont l'audience dépasse le cadre purement local : fêtes historiques, concerts de grande qualité dans les églises, exposition d'art dans des lieux souvent restaurés à cet effet (moulin, granges, lavoir, etc.)

- 4 - Le secteur agricole : le valoriser

Favoriser la diversification et la valorisation de ses productions, dans le respect des paysages, en s'appuyant sur une meilleure identification du territoire

- 5 - L'environnement : Le connaître, le protéger, le partager

L'environnement est l'ensemble des composantes vivantes ou non, dans lequel l'Homme a fait sa place. Il comprend ce qui peut être remarquable (paysage, faune, flore, biodiversité...), mais aussi ce qui contribue au bon équilibre écologique (réseaux trophiques, cycles de l'eau, du carbone...) et les luttes à mener contre les nuisances pouvant lui porter atteinte. Le connaître est essentiel pour mener les actions permettant de le préserver, de le réhabiliter, de renaturer (réaménagement des carrières) et d'exploiter les ressources qui en découlent tant d'un point de vue agricole qu'industriel ou artisanal (voir artistique parfois). L'éducation à l'environnement auprès des scolaires est un atout qui se développe sur certaines communes et qui représente une réponse à une demande croissante.

- 6 - La transmission et l'éducation des savoirs et savoirs faire locaux

La transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles de construction est indispensable au maintien du bâti de qualité: c'est la seule manière d'éviter une standardisation industrielle de bâtiments de même allure dans toutes les régions du monde. Le soutien d'un artisanat du bâtiment intervenant sur l'ancien doit s'appuyer sur un « marché de la rénovation ». Les métiers du bâtiment doivent s'appuyer d'abord sur un savoir-faire et pas seulement et uniquement sur des « flux économiques ». L'existence de nombreuses associations et confréries doit être facilitée, de même que les produits gastronomiques locaux. Enfin la transmission ne peut se faire sans une part éducative tournée en particulier vers les plus jeunes. L'apprentissage dans les écoles de ce qu'était le passé local ne doit pas être uniquement une opération nostalgique d'anciens ; il doit aboutir à des relations étroites avec le monde des enseignants. Ainsi, la création de réseaux permettront de favoriser la mobilisation dans ces domaines.

- 7 - La solidarité, la consolider au cœur du PNR

La dimension sociale est un facteur à prendre en considération de manière à répondre à l'un des trois piliers du développement durable. Aussi il convient de qualifier les besoins qui s'adressent visiblement principalement aux personnes âgées par le développement de structures d'accueil ou de services à domiciles.

### **III – Les orientations stratégiques constitutives du PNR**

Afin d'atteindre les objectifs proposés et au regard des éléments suscités, il est proposé d'adopter une démarche stratégique selon plusieurs axes :

- AXE I – Définir l'identité du Bocage Gâtinais, fondement de l'attractivité du territoire, de sa protection, de son développement
- AXE II – Connaître et faire connaître, analyser, protéger, valoriser, s'appropriier le patrimoine naturel
- AXE III – Valoriser et accompagner l'agriculture, l'intégrer dans le développement économique local (ressources naturelles, circuits alimentaires courts...)
- AXE IV – Evaluer l'activité locale et identifier des indicateurs de l'activité touristique, économique et territoriale, ainsi que ses potentialités d'adaptation aux technologies nouvelles (haut débits, architecture contemporaine...) afin d'en faire un territoire exemplaire sur les bases du développement durable
- AXE V – Structurer et organiser l'activité locale selon un aménagement harmonieux du territoire (transports, aménagement de carrières...)
- AXE VI – Identifier le PNR comme espace « ressources » (techniques, financier, juridique..) dans les 5 enjeux décrits
- AXE VII – Qualifier la dimension et le besoin social dans le cadre du développement durable, afin que la solidarité soit établie au travers d'aménagement adéquats, de ressources médicales, de réseaux d'aides....
- AXE VIII – Former, mettre en réseau
- AXE IX - Valoriser et Communiquer
- AXE X- Evaluer l'action du PNR sur l'ensemble des axes stratégiques définis

;

## **IV – Conclusion**

Les travaux menés durant l'année 2010 ont permis aux acteurs locaux de confirmer leur volonté à ce que le PNR du bocage Gâtinais soit créé.

A partir d'une analyse approfondie du territoire sans pour autant être exhaustive, les bases d'un projet de territoire ont été posées, selon des objectifs qui pourraient être repris dans la charte du PNR.

De la richesse des résultats obtenus, un point fondamental en ressort : l'identité du Bocage Gâtinais. Issu de ses richesses patrimoniales culturelles et naturelles, il est le facteur permettant de favoriser l'attractivité du territoire, d'y maintenir et d'y développer son activité économique, et ainsi de structurer son aménagement. C'est autour de cet élément que le projet de territoire doit avoir un sens.

Des axes stratégiques ont également été dégagés, permettant de donner un cadre de mise en œuvre de la charte.

Les 5 missions essentielles d'un PNR qui sont :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

définiront les mesures qui seront prises au travers d'actions à court et moyen termes pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi, le projet du PNR du Bocage Gâtinais prend son existence localement par la proposition de 7 objectifs pouvant être repris dans la future charte, à atteindre selon 10 axes stratégiques, sur la base de l'identité du territoire.

Ces propositions s'insèrent dans les grandes orientations régionales (protéger la biodiversité, valoriser les espaces agricoles et naturels, garantir la cohérence des systèmes et des espaces ouverts) et être confirmées dans le cadre d'une étude de diagnostic exhaustive du territoire, préalable à la délibération régionale actant l'initiative de la création du PNR, décision qui reste désormais l'attente de l'ensemble des élus locaux, de régions différentes, mais de proximité institutionnelles du Bocage Gâtinais.

L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT  
EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE :  
« [www.bocage-gatinais.com](http://www.bocage-gatinais.com) »  
EN ALLANT SUR :  
« plan du site » / « un projet »

exemple  
de  
coupure  
de  
presse

**NATURE** ■ Projet de parc naturel régional dans le Gâtinais

## Les élus doivent se décider

Les élus des trois régions concernées (Ile-de-France, Centre et Bourgogne) ont la volonté de créer le PNR. Elle doit maintenant se traduire par des actes.

J eudi soir, le conseil d'administration de l'ARBG (Association de réflexion du Bocage Gâtinais) s'est réuni pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'année 2010.

« Cette année a permis d'entrer dans une étape de convergence entre les acteurs régionaux ayant compétence à créer un Parc Naturel Régional (PNR) et les acteurs locaux, qui ont travaillé à sa mise en œuvre », a déclaré le président Christian Frot, conseiller général du canton de Lorrez-le-Bocage (77).

Les élus et membres des commissions ont travaillé sur les cinq enjeux identifiés : agriculture, développement local, affaires juridiques, patrimoine naturel, patrimoine culturel, domaines sur lesquels une attention particulière doit être portée. Une analyse a été faite pour en tirer des objectifs à court et moyen terme. Les résultats de ces travaux permettent ainsi de proposer un projet de développement de territoire global, cohérent, constructif du futur PNR du Bocage Gâtinais et dont les objectifs pren-



**PARC NATUREL RÉGIONAL** Le conseil d'administration de l'Association de réflexion du Bocage Gâtinais s'est réuni pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'année 2010.

dront la forme de la future charte.

**Il doit maintenant être inscrit dans les budgets**

L'analyse des enjeux du Bocage gâtinais permet de préciser l'identité du territoire et de qualifier ses richesses, un territoire riche de son passé, pleinement ancré dans le présent et tourné vers le futur.

Elle permet aussi de proposer divers objectifs comme renforcer, préser-

ver et défendre l'identité du Bocage gâtinais, promouvoir un tourisme maîtrisé, renforcer et ouvrir aux technologies de demain le développement local, valoriser le secteur agricole, connaître, protéger l'environnement, transmettre le savoir faire locaux.

« Les travaux menés durant l'année ont permis de confirmer la volonté de tous que le PNR soit créé. »

Toutes ces propositions devront maintenant faire l'objet d'une étude de diagnostic du territoire préalablement à la délibération régionale.

« Mais on sait que les trois régions Centre, Bourgogne et Ile de France sont favorables et ont dit "Nous y allons". La région Ile de France en a fait état dans le cadre du SDRIF (N.D.L.R. : schéma directeur de la région Ile de France) approuvé depuis septembre 2010. »

Après bien des difficultés pour réunir les décisionnaires des trois régions, une réunion a été fixée au 20 janvier 2011 à Paris. « Avec en mains, tous les documents réalisés, nous attendons maintenant une attitude commune et entendre : "On inscrit ça à notre budget" » ! ■

A. Ambermont

L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE L'ARBG  
AINSI QUE LA PRESSE  
SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR CE SITE :  
EN ALLANT SUR :  
« plan du site » / « arbg »